

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A								
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B								
	H-6 : Maison mobile								
	C : COMMERCE								
	C-1 : De voisinage								
	C-2 : De quartier								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Local								
	C-5 : Régional								
	C-6 : Grande surface								
	C-7 : Divertissement								
	C-8 : D'amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A								
	C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B								
	C-12 : De faible nuisance								
	C-13 : De forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	I-4 : Extractive								
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel								
	P-2 : Service public								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture								
A-2 : Elevage									
A-3 : Elevage en réclusion									
A-4 : Service et transformation									
A-5 : Consolidation résidentielle									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES CONDITIONNELS	(2)								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contigüe								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/1						
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4/8	4/8						
	Largeur minimale (m)	9/6,70	8						
	Profondeur minimale (m)	7,25/8,35	9						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	78/56	78						
	MARGES								
	Avant minimale (m)	3	3						
	Latérale minimale (m)	1 ou 2(1)	/						
	Latérales totales minimales (m)	/	2						
	Arrière minimale (m)	8	8						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	15	11							
Profondeur minimale (m)	27	/							
Superficie minimale (m ²)	405	260							
DIVERS									
PIA									
PAE									
Notes particulières									
(1) 1 m sans ouverture 2 m avec ouverture (2) Voir Sous-section 1 de la Section 1 du Chapitre 4 du Règlement relatif aux usages conditionnels							Amendements		
							No. Régl.	Date	
							2007-08 ¹	2008-12-11	
							2008-09 ²	2009-06-22	
							2014-13 ³	2014-01-07	

¹ (article 2.13.3, règlement 2007-08, annexe «F.2»)

² (article 2.15.12, règlement 2008-09, annexe «P.4»)

³ (article 2.8.8, règlement 2014-13, annexe «I»)